

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2372

5 octobre 2011

SOMMAIRE

Antin Infrastructure Services Luxembourg	113846	IRERE Industrial Holdings 1	113848
Arnau Invest S.A.	113853	IRERE Industrial Holdings 2	113848
Atequa s.à.r.l.	113854	IRERE Industrial Services	113848
CCE Investments Commandite SCA ...	113847	Irico S.à.r.l.	113851
Credit Suisse Private Equity Platform Ma- nagement S.à r.l.	113845	ITT Remainco Industries S.à r.l.	113852
Fares Finance S.A.	113830	Jaazz Consulting SA	113853
Glenn Arrow Wood S.à r.l.	113837	Joining Hands International Co.	113853
Guidalpa S.A.	113841	KAJI EUROPE Spf S.A.	113844
Gytech	113841	Karmutsen S.A.	113855
Halian, s.à r.l.	113842	KG Far East (Luxembourg) Sàrl	113855
HCTM Group S.A.	113842	KI Energy S.à.r.l.	113856
HCTM Group S.A.	113843	Kilbroney Investments S.A.	113855
HCTM Group S.A.	113842	King & Partners S.A.	113853
HCTM International S.A.	113845	Kornmarkt	113842
HCTM International S.A.	113845	Maximus Holding II S.à r.l.	113843
HCTM International S.A.	113845	Mirado S.A.	113823
HEPP IV Luxembourg Finance III S.à r.l.	113846	New Star Global Property Management (Luxembourg Four) S.à r.l.	113849
H.I.G. Luxembourg Holdings Nineteen S.à r.l.	113841	New Star Global Property Management (Luxembourg One) S.à r.l.	113851
Home & Building Concept	113842	Orda-S S.A. (succursale de Luxembourg)	113844
HORetCOM	113846	Pamplona PE Topco 9 S.à r.l.	113856
Ilix Holding S.A.	113847	Polymed Holding S.A.	113856
Ilix International S.A.	113847	Proprio S.A.	113854
Incam S.A.	113848	Resinex SA	113856
Inpeco Group S.A.	113847	Skandia Continental Europe Holdings S.A.	113810
Invista Real Estate Opportunity Fund Holding Sàrl	113846	SLP III Cayman DS III S.à.r.l.	113825
IRERE Industrial 1	113849	Student Management S.à r.l.	113827
		Value-Holding S.à r.l.	113827

Skandia Continental Europe Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 163.599.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of September.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Skandia Life Assurance (Holdings) Ltd., a private limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies' House under number 01606702, having its registered office at Skandia House, Portland Terrace, Southampton SO14 7EJ, United Kingdom,

here represented by Ms Katia Gauzès, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Southampton, on 15 September 2011.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public company limited by shares (*société anonyme*) which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a public company limited by shares (*société anonyme*) under the name of "Skandia Continental Europe Holdings S.A." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is to acquire interests in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription or otherwise and the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of these investments.

2.2 The Company may also guarantee, grant security interests, loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or are in the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds, including through borrowing in any form, making loans in any form or issuance of any kind of promissory notes, securities or any securities representing debt, bonds, debentures and generally issue securities of any kind .

2.4 The Company may engage in any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activity it deems useful for the accomplishment of these objects.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association or as set out in Art. 6 hereof.

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association or in accordance with article 6 hereof.

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

Art. 6. Authorised capital.

6.1 The authorised capital, excluding the share capital, is set at ten million euros (EUR 10,000,000), consisting of ten million (10,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each. During a period of time of five (5) years from the date of the publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, the board of directors is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

6.2 The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association

Art. 7. Shares.

7.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

7.2 The shares of the Company are in registered form.

7.3 The Company may have one or several shareholders.

7.4 The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 8. Register of shares - Transfer of shares.

8.1 A register of shares shall be kept at the registered office, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as representative in relation to the Company.

8.3 The shares are freely transferable subject to the provisions of the Law.

8.4 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) by the Company upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the "sole shareholder", depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 10. Convening of general meeting of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or, as the case may be, by the independent auditor(s).

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or the independent auditor(s) upon written request of one or more shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital.

In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request.

10.3 The convening notices for every general meeting shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof needs to be given that this formality has been complied with.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

10.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Tuesday of April at 11:30 a.m. o'clock. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

11.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors.

If all the shareholders present at the general meeting decide that they can control the regularity of the votes, the shareholders may unanimously decide to only appoint (i) a chairman and a secretary or (ii) a single person who will assume the role of the board and in such case there is no need to appoint a scrutineer. Any reference made herein to the "board of the meeting" shall be construed as a reference to the "chairman and secretary" or, as the case may be to the "single person who assumes the role of the board", depending on the context and as applicable.

The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.3 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders. The board of directors may determine other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

11.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video-conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

11.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Art. 12. Quorum and vote.

12.1 Each share is entitled to one (1) vote.

12.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital present or represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 13. Amendments of the articles of association. Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting at which more than half of the Company's share capital is present or represented. In case the second condition is not satisfied, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the

proportion of the share capital represented and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 14. Change of nationality. The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent of all shareholders.

Art. 15. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders for a maximum of four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. By such an adjournment of a general meeting of shareholders, any resolution already adopted shall be cancelled.

Art. 16. Minutes of general meetings of shareholders.

16.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon request.

16.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any member of the board of directors.

D. Management

Art. 17. Composition and powers of the board of directors.

17.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members. However, where the Company has been formed by a single shareholder or where it appears at a general meeting of the shareholders that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the next general meeting of shareholders following the increase of the number of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

17.2 The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 18. Daily management.

18.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one director, officer or other agent, shareholder or not. His/her appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

18.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 19. Election, removal and term of office of directors.

19.1 The directors shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

19.2 The term of office of a director may not exceed six (6) years and each director shall hold office until a successor is elected. Any director may be re-elected for successive terms.

19.3 The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented in a general meeting.

19.4 Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented.

19.5 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

Art. 20. Vacancy in the office of a director.

20.1 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

20.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 21. Convening meetings of the board of directors.

21.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any director, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

21.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to all directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

21.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at such meeting and have waived any convening requirement, or in the case of resolutions approved by all members of the board of directors in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication.

Art. 22. Conduct of meetings of the board of directors.

22.1 The board of directors shall elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

22.2 The chairman shall chair all meetings of shareholders and of the board of directors but, in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

22.3 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent only one other director at any meeting of the board of directors.

22.4 Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

22.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

22.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at each meeting of the board of directors. The chairman shall have a casting vote.

22.7 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item.

22.8. The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. The directors may express their consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 23. Minutes of the meeting of the board of directors - Minutes of the decisions of the sole director.

23.1 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any director present. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by any director.

23.2 The decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole director.

Art. 24. Dealing with third parties.

24.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the signature of any director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of directors.

24.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

E. Supervision of the Company

Art. 25. Independent Auditor(s).

25.1 The operations of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé). The general meeting of shareholders shall appoint the independent auditor and shall determine its term of office, which may not exceed six (6) years.

25.2 The independent auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

25.3 An independent auditor may only be removed with cause or with his approval by the general meeting of shareholders.

F. Financial year - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 26. Financial year. The financial year of the Company shall begin on first January of each year and shall end on thirty-first December of the same year.

Art. 27. Annual accounts - Allocation of profits.

27.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law.

27.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

27.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

27.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

27.5 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

27.6 Unless otherwise provided in these articles of association, each share is entitled to the same fraction of such balance.

Art. 28. Interim dividends - Share premium.

28.1 The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

28.2 Any share premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law.

G. Liquidation

Art. 29. Liquidation.

29.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

29.2 Unless otherwise provided in these articles of association, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 30. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2011.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2012.
3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The thirty-one thousand issued shares have been subscribed by Skandia Life Assurance (Holdings) Ltd., aforementioned, for the price of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) paid for thirty-one thousand (31,000) shares.

The shares subscribed by Skandia Life Assurance (Holdings) Ltd. aforementioned, have been paid up by a contribution in cash.

The total contribution in the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) is entirely allocated to the share capital. All the shares so subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for or referred to in articles 26 of the Law and expressly states that they have been complied with.

113816

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euros.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders representing the entire share capital of the Company and considering themselves as duly convened have thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as directors of the Company until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for 2016:

a. Mr Hein DONNERS, born on 18 November 1964 in Haarlem, The Netherlands, residing in 16, rue de la Fontaine du Roy, 60280 Clairoux, France;

b. Mr Jonas JONSSON, born on 26 August 1967 in Södertälje, Sweden, residing at Baseler Strasse 90, 12205 Berlin, Germany;

c. Mr Darren SHARKEY, born on 25 July 1970 in Dun Laoghaire, County Dublin, Republic of Ireland, residing at 17 Willoughby road, Langley, Slough, SL3 8JH, United Kingdom.

3. The following person(s) is appointed as independent auditor until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:

KPMG AUDIT a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 103.590, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person known to the notary by name, first name, and residence, the said proxyholder of the appearing person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize septembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Skandia Life Assurance (Holdings) Ltd., une private limited company constituée et existant selon les lois de l'Angleterre et le Pays de Galles, inscrite au Companies' House sous le numéro 01606702, ayant son siège social à Skandia House, Portland Terrace, Southampton SO14 7EJ, Royaume-Uni,

ici représenté par Madame Katia Gauzès, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Southampton, le 15 septembre 2011.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il arrête les statuts comme suit:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe conformément aux présentes une société anonyme sous la dénomination de «Skandia Continental Europe Holdings S.A.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme, accordant des prêts sous toute forme ou en émettant toute sorte de billets à ordre, de titres ou tous titres représentatifs d'une dette, bons, obligations et de manière générale émettre des titres de tout type.

2.4 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estimera utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil d'administration.

4.4 Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, se présentent ou paraissent imminents, ce dernier pourra provisoirement être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et une mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts ou comme prévu dans l'article 6 des présentes,

5.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant (s). En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/ de l'actionnaire existant(s) dans les conditions requises pour une modification des présents statuts ou selon les modalités prévues par l'article 6 ci-dessous.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions sous réserve des dispositions de la Loi.

Art. 6. Capital autorisé.

6.1 Le capital autorisé de la Société, excluant le capital social, est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000), représenté par dix millions (10.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de la publication des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital social autorisé en vertu du présent article, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et à émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant (s) de souscrire a nouvelles actions à émettre. Cette autorisation pourra être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

6.2 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 7. Actions.

7.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

7.2 Les actions de la Société sont nominatives.

7.3 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

7.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 8. Registre des actions - Transfert des actions.

8.1 Il est tenu au siège social un registre des actions, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra toutes les indications prévues par la Loi. La propriété des actions s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés à la demande et aux frais de l'actionnaire concerné.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action est détenue par plusieurs personnes, ces personnes devront désigner un mandataire unique qui les représentera à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à ladite action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme mandataire auprès de la Société.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des dispositions de la Loi.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit (i) par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit (ii) par la Société sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par ces statuts.

Si la Société a seulement un actionnaire, toute référence à «l'assemblée générale des actionnaires» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'actionnaire unique», en fonction du contexte et selon le cas, cet actionnaire unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) réviseur(s) d'entreprise agréé(s).

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) réviseur(s) d'entreprise agréé(s) lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande écrite. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et se fera par avis publié deux fois à intervalle minimum de huit (8) jours, et huit (8) jours avant l'assemblée, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les avis par courrier doivent être envoyés huit (8) jours avant l'assemblée aux actionnaires inscrits au registre des actionnaires, mais aucune preuve de l'accomplissement de cette formalité ne doit être rapportée.

Si toutes les actions sont nominatives, les avis de convocation peuvent être envoyés par lettre recommandée uniquement et devront être expédiés à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires et s'ils renoncent à toutes les conditions de la convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable ni publication.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi d'avril à 11:30 heures du matin. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle doit être tenue le jour ouvrable suivant. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

11.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration.

Si tous les actionnaires présents à l'assemblée générale décident qu'ils peuvent contrôler la régularité des votes, les actionnaires peuvent décider à l'unanimité de ne désigner (i) qu'un président et un secrétaire ou (ii) une seule personne qui tiendra le rôle du bureau et dans ce cas il n'y a pas besoin de nommer un scrutateur. Toute référence faite au «bureau de l'assemblée» devra être lue comme une référence au «président et au secrétaire» ou, le cas échéant, à la «personne qui assume à elle seule le rôle de bureau», le cas échéant et en fonction du contexte.

Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée est tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.3 Une liste de présence doit être établie à toute assemblée générale des actionnaires.

11.4 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une per-

sonne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

11.5 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, est réputé être présent pour le calcul du quorum et des votes, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

11.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée.

11.7 Les bulletins de vote qui, pour une proposition de résolution, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre la proposition de résolution ou (iii) exprimant une abstention sont nuls en ce qui concerne cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

Art. 12. Quorum et vote.

12.1 Chaque action donne droit à un (1) vote.

12.2 Sauf exigence contraire de la Loi ou des présents statuts, les résolutions des assemblées générales des actionnaires valablement convoquées ne nécessitent aucun quorum et seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par les présentes, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Dans le cas où la deuxième condition n'est pas satisfaite, une seconde assemblée générale pourra être convoquée selon les modalités prévues par la Loi et par les présents statuts, qui pourra délibérer quelle que soit la proportion du capital social représenté et à laquelle les résolutions seront adoptées à une majorité d'au moins deux-tiers des votes valablement exprimés. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 14. Changement de nationalité. Les actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société autrement que par le consentement unanime des actionnaires.

Art. 15. Report de l'assemblée générale des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la Loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires jusqu'à quatre (4) semaines. Le conseil d'administration doit le faire si cela lui est demandé par des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires, toute décision déjà adoptée sera annulée.

Art. 16. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

16.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

16.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration ou par tout membre du conseil d'administration.

D. Le conseil d'administration

Art. 17. Composition et pouvoirs du conseil d'administration.

17.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres. Toutefois, si la Société est formée par un actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite à l'augmentation du nombre d'actionnaires. Dans ce cas et dans la mesure applicable et lorsque le terme «administrateur unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'administrateur unique».

17.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société et pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social, à l'exception des pouvoirs que la Loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 18. Gestion journalière.

18.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion peut, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguée à un administrateur, représentant ou autre agent, actionnaire ou non. Sa désignation, sa révocation et l'étendue de ses pouvoirs sont déterminés par une résolution du conseil d'administration.

18.2 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé.

Art. 19. Election, révocation des administrateurs et terme du mandat.

19.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

19.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur peut être réélu pour des périodes successives.

19.3 Les administrateurs sont élus par un vote à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée générale.

19.4 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires par un vote à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

19.5 Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent que si, en même temps, elle désigne un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

Art. 20. Vacance d'un poste d'administrateur.

20.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement, et pour une période ne pouvant excéder la durée du mandat initial de l'administrateur remplacé, comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

20.2 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 21. Convocation des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social sauf s'il en est disposé autrement dans l'avis de convocation.

21.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Aucune convocation préalable n'est requise pour une réunion du conseil d'administration devant se tenir à un lieu et à un moment déterminé dans une précédente résolution du conseil d'administration.

21.3 Aucun avis de convocation préalable n'est requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une telle réunion et ont renoncé aux formalités de convocation, ou dans le cas de décisions approuvées par tous les membres du conseil d'administration par écrit, par facsimile, par courrier électronique ou tout autre moyen de communication.

Art. 22. Conduite des réunions du conseil d'administration.

22.1 Le conseil d'administration doit choisir un président parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut ne pas être un administrateur et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

22.2 Le président du conseil d'administration préside à toutes les assemblées d'actionnaires et à toute réunion du conseil d'administration mais, en son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes à la réunion.

22.3 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie de la désignation étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un seul autre administrateur à toute réunion du conseil d'administration.

22.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à toutes les personnes participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à l'assemblée. La participation à une réunion par ces moyens

équivalent à une présence en personne à une telle réunion et la réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

22.5 Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

22.6 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion a une voix prépondérante.

22.7 Sauf si la Loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise.

22.8 Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation, par courrier, par télécopie ou par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Les administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'ensemble faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 23. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration - Procès-verbaux des décisions de l'administrateur unique.

23.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président temporaire, ou par tout administrateur présent. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou tout administrateur présent.

23.2 Les décisions de l'administrateur unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par l'administrateur unique. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par l'administrateur unique.

Art. 24. Rapports avec les tiers.

24.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature de tout administrateur et/ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

24.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

E. Surveillance de la Société

Art. 25. Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

25.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un réviseur d'entreprises agréé. L'assemblée générale des actionnaires désignera le réviseur d'entreprises agréé et déterminera la durée de ses fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

25.2 Le réviseur d'entreprises agréé aura un droit illimité de surveillance et de contrôle permanent de toutes les opérations de la Société.

25.3 Le réviseur d'entreprises agréé ne peut être démis de ses fonctions par l'assemblée générale des actionnaires que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice - Affectation des bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 26 Exercice social. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 27. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

27.1 A la fin de chaque exercice, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de résultats conformément à la Loi.

27.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

27.3 Les sommes contribuées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

27.4 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

27.5 Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

27.6 A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents statuts, chaque action donne droit à la même fraction de ce solde.

Art. 28. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

28.1 Le conseil d'administration peut distribuer des dividendes intérimaires sous réserve des dispositions de la Loi.

28.2 Toute prime d'émission ou réserve distribuable est librement distribuable sous réserve des dispositions de la Loi.

G. Liquidation

Art. 29. Liquidation.

29.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

29.2 Sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts, le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les actionnaires en proportion du nombre des actions qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 30. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, le seront par les dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.
3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les trente et un mille (31.000) actions émises ont été souscrites par Skandia Life Assurance (Holdings) Ltd., prénommé, pour le prix de trente et un mille euros (EUR 31.000) payé pour trente et un mille (31.000) actions.

Les actions souscrites par Skandia Life Assurance (Holdings) Ltd., prénommé, ont été entièrement libérées en espèces.

L'apport total d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est entièrement attribué au capital social. Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale des actionnaires

Les actionnaires constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour approuver les comptes annuels de 2016 de la Société:
 - a. Monsieur Hein DONDERS, né à Haarlem aux Pays-Bas le 18 novembre 1964, résidant au 16, rue de la Fontaine du Roy, 60280 Clairoux, France;
 - b. Monsieur Jonas JONSSON, né à Södertälje en Suède le 26 août 1967, résidant à Baseler Strasse 90, 12205 Berlin, Allemagne; et
 - c. Monsieur Darren SHARKEY, né à Dun Laoghaire, County Dublin en République d'Irlande le 25 juillet 1970, résidant au 17 Willoughby Road, Langley, Slough, SL3 8JH, Royaume-Uni.

3. La personne suivante est nommée réviseur d'entreprise agréé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour approuver les comptes annuels du premier exercice de la Société:

"KPMG AUDIT", une société constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, ayant son siège social 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et demeure, ledit représentant du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. GAUZÈS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12681. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011133578/724.

(110154163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Mirado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 83.843.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the fifteenth day of September.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Paul Robot, manager, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of Marsty LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Services Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, United States of America,

by virtue of a proxy given on the 27 July 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company Mirado S.A., a société anonyme having its registered office in L-2200 Luxembourg, 560a, rue de Neudorf was incorporated by a deed of the undersigned notary, residing then in Hesperange, on September 10th, 2001, published in the Mémorial, Recueil C, number 225 on February 9th 2002. The articles of incorporation having been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on September 18th, 2006, published in the Mémorial, Recueil C, number 2192 on November 23th, 2006.

- that the capital of the corporation "Mirado S.A." is fixed at forty thousand United States dollars (40,000.- USD) represented by twenty thousand (20,000) Class B voting shares with a nominal value of two United States dollars (2.- USD);

- that Marsty LLC, aforementioned, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at August 31th, 2011, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at August 31th, 2011, being only one information for all purposes;

- following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- there shall be arranged the cancellation of all issued shares and/or the shareholders register;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to

be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at two thousand euro (2,000. - Eur).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day first above written.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze septembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Marsty L.L.C., une société anonyme relevant des lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Corporation Services Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wihnington, Delaware, 19808, Etats-Unis, ici représentée par Monsieur Paul Robat, manager, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 27 juillet 2011.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur», par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société Mirado S.A., avec siège social à L-2200 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange, en date du 10 septembre 2001, publié au Mémorial Recueil C, numéro 225 du 9 février 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 septembre 2006, publié au Mémorial Recueil C, numéro 2192 du 23 novembre 2006;

- que le capital social de la société Mirado S.A. est fixé à quarante mille US dollars (40.000,- USD) représenté par vingt mille (20.000) actions avec droit de vote de Catégorie B avec une valeur nominale de deux US dollars (2.- USD);

- que Marsty L.L.C, précitée, est seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 août 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 août 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à deux mille euros (2.000 - EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Robat, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41434. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133467/107.

(110153965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

SLP III Cayman DS III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.472.

Rectificatif du dépôt L110021913 déposé le 04/02/2011

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

SLP III Cayman DS III, Ltd., an exempted company, incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1-1104 and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 215885;

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "SLP III Cayman DS III S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 156.472, incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, on 26 October 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2702, page 129656, of 8 December 2010. The articles of association of the Company were last amended on 23 December 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial, number 552, page 26489 of 24 March 2011.

The Sole Shareholder was represented by Me Philippe Hoffmann, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal dated 24 May 2011 which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

I. On 22 December 2010 an extraordinary decision of the Sole Shareholder of the Company was taken, where it was *inter alia* decided to increase the issued share capital from twenty thousand US Dollars (USD 20,000) to five hundred thousand US Dollars (USD 500,000) by the issue of four hundred and eighty thousand (480,000) ordinary shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1) each. The shares were paid by a contribution in kind from the Sole Shareholder consisting of the entire 100% business quota in issue in SLP III Cayman DS III (A) Kft, a company incorporated under the laws of Hungary ("HungaryCo") which was valued at seventy four million one hundred and eighty-one thousand seven hundred and thirty US Dollars (USD 74,181,730) (the "Contribution in Kind"). Four hundred and eighty thousand US Dollars (USD 480,000) were allocated to the share capital account and the remaining amount valued at seventy three million seven hundred and one thousand seven hundred and thirty US Dollars (USD 73,701,730) were allocated to the Company share premium account.

The valuation of the Contribution in Kind was based on the balance sheet of HungaryCo as at 30 September 2010. Due to an error in such account, the valuation of HungaryCo was incorrect which shall hereby be rectified.

II. Pursuant to the revised valuation of the Contribution in Kind, the shares in HungaryCo are valued at seventy two million six hundred and twenty-two thousand four hundred and forty-nine US Dollars (USD 72,622,449) instead of the seventy four million one hundred and eighty-one thousand seven hundred and thirty US Dollars (USD 74,181,730) previously determined.

The share premium account of the Company which had, following the Contribution in Kind, been erroneously increased by a total amount of seventy three million seven hundred and one thousand seven hundred and thirty US Dollars (USD 73,701,730) thus needs to be reduced as the allocation to share premium following the Contribution in Kind of seventy-two million one hundred and forty-two thousand four hundred and forty-nine US Dollars (USD 72,142,449).

Thereupon the Sole Shareholder took the following resolution:

Sole resolution

It is resolved to rectify the amount allocated to the share premium account following the contribution of ordinary shares in HungaryCo to the Company which is thus reduced from seventy three million seven hundred and one thousand seven hundred and thirty US Dollars (USD 73,701,730) to seventy-two million one hundred and forty-two thousand four hundred and forty-nine US Dollars (USD 72,142,449).

The Sole Shareholder acknowledged the revised report issued by the board of managers of the Company on the value of the Contribution in Kind with the following conclusion:

"In view of the above, the board of managers concludes that the value of the HungaryCo Shares amount to seventy two million six hundred and twenty-two thousand four hundred and forty-nine US Dollars (USD 72,622,449) being at least equal to subscription price to be paid in kind".

The Sole Shareholder then approved the revised valuation of the Contribution in Kind at seventy two million six hundred and twenty two thousand four hundred and forty nine US Dollars (USD 72,622,449) and resolved to correct the amount allocated to the share premium account following the contribution of the Contribution in Kind to seventy-two million one hundred and forty-two thousand four hundred and forty-nine US Dollars (USD 72,142,449).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu

SLP III Cayman DS III, Ltd., une société exemptée, constituée sous le droit des Iles Caïman, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Iles Caïman, KY1-1104 et enregistrée auprès du Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro 215885;

étant l'associé unique («l'Associé Unique») de «SLP III Cayman DS III S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156.472, constituée le 26 octobre 2010 suivant un acte reçu de Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 décembre 2010 (le «Mémorial»), numéro 2702, page 129656. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois en date du 23 décembre 2010 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx prénommé, publié au Mémorial du 24 mars 2011, numéro 552, page 26489.

L'Associé Unique fût représenté par Me Philippe Hoffmann, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et datée au 24 mai 2011, ladite procuration restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné.

La partie comparante a déclaré et a requis le notaire d'arrêter que:

I. Le 22 décembre 2010, une résolution extraordinaire de l'Associé Unique de la Société a été prise décidant inter alia d'augmenter le capital social émis de vingt mille Dollars US (USD 20.000) à cinq cent mille Dollars US (USD 500,000) par l'émission de quatre cent quatre-vingt mille (480.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1) chacune. Les parts sociales ont été payées par un apport en nature de l'Associé Unique consistant dans 100% des parts sociales émises de SLP III Cayman DS III (A) Kft, une société de droit d'Hongrie («HungaryCo»), qui ont été évaluées à soixante-quatorze millions cent quatre-vingt-un mille sept cent trente Dollars US (USD 74.181.730) («l'Apport en Nature»). Quatre cent quatre-vingt mille Dollars US (USD 480.000) ont été affectés au capital social de la Société et le montant restant, évalué à soixante-treize millions sept cent un mille sept cent trente Dollars US (USD 73.701.730), a été alloué au compte de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'Apport en Nature a été basée sur le bilan de HungaryCo arrêté au 30 septembre 2010. Suite à une erreur dans ce bilan, l'évaluation de HungaryCo était incorrecte et sera rectifiée par les présentes.

II. En application de l'évaluation révisée de l'Apport en Nature, les parts sociales de HungaryCo sont évaluées à soixante-douze millions six cent vingt-deux mille quatre cent quarante-neuf Dollars US (USD 72.622.449) au lieu de soixante-quatorze millions cent quatre-vingt-un mille sept cent trente Dollars US (USD 74.181.730) tel qu'évalué auparavant.

La prime d'émission de la Société qui a été augmentée par erreur d'une somme totale de soixante-treize millions sept cent un mille sept cent trente Dollars US (USD 73.701.730) à la suite de l'Apport en Nature, doit ainsi être rectifiée vu que l'allocation à la prime d'émission ne sera que de soixante-douze millions cent quarante-deux mille quatre cent quarante-neuf Dollars US (USD 72.142.449).

A la suite de quoi, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidé de rectifier le montant alloué à la prime d'émission suite à l'apport de parts sociales de HungaryCo à la Société, montant qui est ainsi réduit de soixante-treize millions sept cent un mille sept cent trente Dollars US (USD 73.701.730) à soixante-douze millions cent quarante-deux mille quatre cent quarante-neuf Dollars US (USD 72.142.449).

L'Associé Unique a pris connaissance du rapport modifié par le conseil de gérance de la Société sur l'évaluation de l'Apport en Nature, avec la conclusion suivante:

«Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance conclut que la valeur des HungaryCo Shares s'élève à soixante-douze millions six cent vingt-deux mille quatre cent quarante-neuf Dollars US (USD 72.622.449) étant au moins égal au Prix de Souscription à payer en nature.»

L'Associé Unique a alors approuvé l'évaluation révisée de l'Apport en Nature à soixante-douze millions six cent vingt-deux mille quatre cent quarante-neuf Dollars US (USD 72.622.449) et a décidé de corriger le montant alloué à la prime d'émission suite à l'Apport en Nature à soixante-douze millions cent quarante-deux mille quatre cent quarante-neuf Dollars US (USD 72.142.449).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le fondé de pouvoir a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. HOFFMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2011. Relation: LAC/2011/24878. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011135141/128.

(110156194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Value-Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 110.309.

Student Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 146.241.

MERGER PLAN / PROJET DE FUSION

Dated on September 29, 2011

Le 29 Septembre 2011

Merger Plan

The management of Value-Holding S.à r.l., Luxembourg, and the management of Student Management S.à r.l., Luxembourg, hereby agree on the following joint merger plan (the Merger Plan) for the merger of Student Management S.à r.l. into Value-Holding S.à r.l. (the Merger).

MERGER PLAN

1. Merging Companies.

1.1 The absorbing company in the merger transaction is Value-Holding S.à r.l., a Société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, which was incorporated on August 8, 2005, registered with the Luxembourg Trade Register ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B110309.

The issued share capital of Value-Holding S.à r.l. is EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros). It is divided into 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) each and fully paid up. With Value-Holding S.à r.l. no special rights within the Law dated August 10, 1915, exist.

1.2 The absorbed company in the merger transaction is Student Management S.à r.l. a company with limited liability existing under Luxembourg law having its registered office at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, which was incorporated on May 14, 2009, registered in the Luxembourg Trade Register ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B146241.

The share capital of Student Management S.à r.l. amounts to EUR 20,100,000.- (twenty million and one hundred thousand Euros). It consists of 20 100 (twenty thousand and one hundred) units, having a par value of EUR 1 000 (one

thousand Euro) each. With Student Management S.à r.l. no special rights within the meaning of the Law dated August 10, 1915, exist.

2. Transfer of Assets and Liabilities, Effect of the Merger. According to Article 274 of the Law dated August 10, 1915, the Merger shall automatically result in the transfer of all the assets and liabilities of Student Management S.à r.l. to Value-Holding S.à r.l..

Student Management S.à r.l. shall ipso jure cease to exist as at the Effective Date of the Merger. Given that the liabilities of Student Management S.à r.l. will be transferred to Value-Holding S.à r.l. the dissolution of Student Management S.à r.l. will not be followed by a liquidation procedure.

3. Exchange Ratios; Entitlement to Dividends; Cash Compensation; Issuance of New Shares.

3.1 In return for the transfer by operation of the law of all the assets and liabilities of Student Management S.à r.l. by way of merger to Value-Holding S.à r.l., Value-Holding S.à r.l. will issue one new share of EUR 125 and the remaining of the counterpart of the assets and liabilities of the Absorbed Entity will be affected to a merger premium.

3.2 Value-Holding S.à r.l. shall amend article 7 of its articles of association to reflect the change of the issued capital.

3.3 There will be no balancing cash adjustment.

4. Balance Sheet; Merger Closing Date; Valuation according Article 267c of the Law dated August 10, 1915.

4.1 The merger will be based on interim financial statements as of June 30, 2011, 24:00 o'clock, of Student Management S.à r.l. and Value-Holding S.à r.l.. The closing balance sheet provides also the basis for the determination of the terms of the Merger.

The interim financial statements in accordance with Article 267c of the Law dated August 10, 1915, are not set up earlier than the first day of the third month preceding the date of the draft of the Merger Plan.

4.2 Between Value-Holding S.à r.l. and Student Management S.à r.l., as vis-à-vis third parties, the Merger shall take effect at the earliest the date falling one month after the publication of the draft terms of the merger in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Effective Date"), provided that the legal requirements of Article 279 of the Law dated August 10, 1915, are met. From the Effective Date, Value-Holding S.à r.l. shall be owner of all the assets and rights transferred by Student Management S.à r.l. In the internal relationship between the parties, the acquisition of the assets and liabilities of Student Management S.à r.l., by Value-Holding S.à r.l. shall be effective as of the beginning of 1st January 2011, 0:00 o'clock. As of this point in time all actions and transactions of Student Management S.à r.l. shall be deemed as carried out for the account of Value-Holding S.à r.l.

4.3 The assets and liabilities transferred from Student Management S.à r.l. to Value-Holding S.à r.l. by virtue of the Merger shall be shown at book values in Value-Holding S.à r.l. 's commercial law annual accounts.

(a)

5. Independent auditor report. In accordance with Article 266, 5° of the Law dated August 10, 1915, the shareholders of Value-Holding S.à r.l. and Student Management S.à r.l. will waive their right to ask for a review of the draft merger project by independent experts.

6. Special Advantages and Rights (Article 191-195 of the Law dated August 10, 1915).

6.1 There exist no special rights for the shareholders and by the acquiring Value-Holding S.à r.l. no special rights will be granted to individual shareholders. There are no special measures intended, proposed or planned to those persons.

6.2 No special benefits will be granted to the auditors, or to members of administrative, management, supervisory or controlling boards of any of the companies involved. In particular, no such benefits will be granted in connection with this Merger.

7. Articles of Association of Value-Holding S.à r.l.. The articles of association of Value-Holding S.à r.l. are attached as Annex.

The articles of association of Value-Holding S.à r.l. shall not be amended in connection with the Merger between Value-Holding S.à r.l. and Student Management S.à r.l. except for article 7 to reflect the change of the issued capital.

8. Approval of Shareholders.

(a) The Merger Plan will become effective as soon as the shareholders meeting of Student Management S.à r.l. with a majority of three quarters of the votes cast has approved the Merger Plan. The shareholders meeting will presumably be held in November 2011. A further prerequisite for the effectiveness of the Merger is the consent of the shareholder's meeting of Value-Holding S.à r.l..

9. Documents. The Merger Plan, the annual accounts regarding the last three financial years as well as their interim accounts as at June 30, 2011 and the merger reports of the management of Value-Holding S.à r.l. and Student Management S.à r.l. will be kept at the disposal of, made assessable to respectively, the shareholders of the respective company, a works council, if any, or employees at the registered office of both companies at least one month before the Effective Date, the shareholder's meeting consenting to the Merger Plan.

10. Costs. The costs of this Merger Plan and its execution shall be borne by Value-Holding S.à r.l. In case the merger will not become effective, Value-Holding S.à r.l. shall bear the costs of all parties in connection with the preparation and implementation of the Merger as well as in connection with this Merger Plan.

11. Miscellaneous.

11.1 Should any provision of this Merger Plan be or become ineffective, impracticable or unenforceable, the effectiveness of the other provisions shall remain unaffected. Instead, the Parties hereby undertake to replace the ineffective, impracticable or unenforceable provision by a provision which comes as close as legally possible to what the Parties intended from an economic point of view in accordance with the content and purpose of the ineffective, impracticable or unenforceable provision. The same shall apply to any omissions.

11.2 Exclusive place of jurisdiction for all claims arising from or in connection with this Merger Plan shall be the legal seat of Value-Holding S.à r.l. to the extent permissible by law.

WHEREOF, the present merger project was drawn up in Luxembourg the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède

Projet commun de fusion

La gérance de Value-Holding S.à r.l., Luxembourg, et la gérance de Student Management S.à r.l., Luxembourg, conviennent par le présent projet commun de fusion (le projet de fusion) de la fusion de Student Management S.à r.l. dans Value-Holding S.à r.l. (la Fusion).

PLAN DE FUSION

1. Les sociétés qui fusionnent.

1.1 La société absorbante dans la transaction de fusion est Value-Holding S.à r.l., une Société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, qui a été constituée en date du 8 août 2005, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B110309.

Le capital social émis de Value-Holding S.à r.l. est de EUR 12,500.- (douze mille cinq cent euros). Il est divisé en 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune et entièrement libérée. Concernant Value-Holding S.à r.l. aucun droit spécial, au sens de la loi du 10 août 1915 n'existe.

1.2 La société absorbée dans l'opération de fusion est Student Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui a été constituée le 14 mai 2009, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés") sous le numéro B146241.

Le capital social de Student Management S.à r.l. s'élève à EUR 20.100.000.- (vingt millions et cent mille euros). Il se compose de 20 100 (vingt mille cent) actions, d'une valeur nominale de 1 000 euros (mille euros) chacune. Concernant Student Management S.à r.l. aucun droit spécial, au sens de la loi du 10 août 1915 n'existe.

2. Transfert de l'actif et du passif, Effets de la fusion. Conformément à l'article 274 de la loi du 10 août 1915, la fusion entraîne automatiquement le transfert de tous les actifs et passifs de Student Management S.à r.l. à Value-Holding S.à r.l. Student Management S.à r.l. cessera ipso jure d'exister à la date effective de la fusion.

Etant donné que le passif de Student Management S.à r.l. sera transféré à Value-Holding S.à r.l. la dissolution de Student Management S.à r.l. ne sera pas suivie d'une procédure de liquidation.

3. Rapport d'échange; Droits aux dividendes; Rémunération en espèces; Emission de nouvelles actions.

3.1 En échange du transfert de plein droit de tous les actifs et passifs de Student Management S.à r.l. par voie de la fusion à Value-Holding S.à r.l., Value-Holding S.à r.l. émettra une nouvelle part sociale le restant de la contrepartie de la totalité de l'avoir social de la Société Absorbée sera affectée à une prime de fusion.

3.2 Value-Holding S.à r.l. modifie l'article 7 de ses statuts pour refléter la modification du capital émis.

3.3 Il n'y aura pas de paiement d'une soulte en espèces.

4. Bilan; Date de clôture de la fusion; Évaluation selon l'article 267c de la loi du 10 août 1915.

4.1 La fusion sera basée sur les états financiers intermédiaires du 30 juin 2001, minuit, de Student Management S.à r.l. et de Value-Holding S.à r.l.. Le bilan de clôture constitue également la base pour la détermination des modalités de la fusion.

Les états financiers intermédiaires conformément aux 267c article de la loi du 10 août 1915, ne sont pas établis plus tôt que le premier jour du troisième mois précédant la date du projet de plan de fusion.

4.2 Entre Value-Holding S.à r.l. et Student Management S.à r.l., et vis-à-vis des tiers, la fusion prendra effet au plus tôt à la date tombant un mois après la publication du projet de fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("la date effective"), sous réserve que les exigences légales de l'article 279 de la loi du 10 août 1915 soient respectées. A partir de la date effective, Value-Holding S.à r.l. sera propriétaire de tous les biens et droits transférés par Student Management S.à r.l.. Dans la relation entre les parties, l'acquisition des actifs et passifs de Student Management S.à r.l. par Value-Holding S.à r.l. sera effective à compter du 1er janvier 2011 à 0:00 heures. A ce moment, toutes les actions et

toutes les transactions de Student Management S.à r.l. seront considérées comme réalisées pour le compte de la Value-Holding S.à r.l.

4.3 Les actifs et passifs transférés de Student Management S.à r.l. à Value-Holding S.à r.l. en vertu de la fusion devront être indiqués à leur valeur comptable dans les comptes annuels de Value-Holding S.à r.l..

5. Rapport de l'expert indépendant. Conformément à l'article 266, 5° de la loi du 10 août 1915, les actionnaires de Value-Holding S.à r.l. et de Student Management S.à r.l. renoncent à leur droit de demander un contrôle du projet de fusion par des experts indépendants.

6. Avantages particuliers et Droits (articles 191-195 de la loi du 10 août 1915).

6.1 Il n'existe pas de droits spéciaux pour les actionnaires et par l'acquisition par Value-Holding S.à r.l. aucuns droits spéciaux ne seront accordés aux actionnaires individuels. Il n'y a pas de mesures spéciales destinées, proposées ou prévues par ces personnes.

6.2 Aucune indemnité spéciale ne sera accordée aux commissaires aux comptes, ou aux membres des organes de gestion, du conseil de surveillance ou de contrôle de l'une des sociétés impliquées. En particulier, aucun de ces avantages ne seront accordés dans le cadre de cette fusion.

7. Statuts de Value-Holding S.à r.l.. Les statuts de Value-Holding S.à r.l. sont joints en annexe.

Les statuts de Value-Holding S.à r.l. ne doivent pas être modifiés dans le cadre de la fusion entre Value-Holding S.à r.l. et Student Management S.à r.l. sauf pour l'article 7 afin de refléter l'émission d'une nouvelle part sociale.

8. Approbation des Actionnaires.

8.1 Le plan de fusion deviendra effectif dès que la réunion des actionnaires de Student Management S.à r.l. avec une majorité des trois quarts des suffrages exprimés aura approuvé le projet de fusion. L'assemblée des actionnaires aura vraisemblablement lieu en Novembre 2011. Une autre condition de l'effet de la fusion est le consentement de l'assemblée générale de Value-Holding S.à r.l..

9. Documents. Le projet commun de fusion, les comptes annuels des trois derniers exercices ainsi que leurs comptes intermédiaires arrêtés au 30 juin 2011 et les rapports de fusion des administrateurs de Value-Holding S.à r.l. et Student Management S.à r.l. seront tenus à la disposition des actionnaires des sociétés respectives, du comité d'entreprise, le cas échéant, ou des employés, au siège social des deux sociétés au moins un mois avant la date effective de l'assemblée générale devant consentir au projet de fusion.

10. Coûts. Les coûts de ce plan de fusion et de son exécution seront supportés par Value-Holding S.à r.l.. Dans le cas où la fusion ne deviendra pas effective, Value-Holding S.à r.l. devra supporter les frais engagés par toutes les parties dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre de la fusion ainsi que dans le cadre de ce plan de fusion.

12. Divers.

11.1 Si une disposition du présent projet de fusion devait être ou devenir inefficace, irréalisable ou inapplicable, l'efficacité des autres dispositions restent inchangées. Au lieu de cela, les parties s'engagent à remplacer les dispositions inefficaces, irréalisables ou inapplicables par une disposition qui sera aussi proche que possible légalement de ce que les parties entendaient d'un point de vue économique en conformité avec le contenu et le but des dispositions inefficaces, irréalisables ou inapplicables. Il en sera de même pour toute omission.

11.2 L'unique juridiction compétente pour toutes les réclamations résultant de ou en connexion avec ce plan de fusion sera celle du siège légal de la Value-Holding S.à r.l. pour toute la mesure permise par la loi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

VALUE-HOLDING S.À R.L. / STUDENT MANAGEMENT S.À R.L.

Mr André Student

Shareholder

Référence de publication: 2011135525/183.

(110156275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Fares Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.229.

L'an deux mille onze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Fares Finance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié daté du 6 juillet 1998 de Maître Paul Frieders, notaire résidant à Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.229, dont les

statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 685 daté du 24 septembre 1998 et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié daté du 21 août 2008 de Maître Paul Frieders, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2385, daté du 30 septembre 2008 (la "Société").

1. Nomination d'un Président, un Secrétaire et un Scrutateur.

1.1 M. Jacques Pancera, dont l'adresse professionnelle est à Paris, a agi en tant que président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée (le "Président").

1.2 Le Président a nommé M.Raphaël Hara, dont l'adresse professionnelle est à Paris, pour agir en tant que secrétaire (le "Secrétaire").

1.3 L'assemblée a élu Mme Yoanna Staechele-Stefanova, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que scrutateur (le "Scrutateur").

2. Déclaration du Président. Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

2.1 Les noms des actionnaires présents et de ceux représentés à l'assemblée (ensemble définis comme les "Actionnaires Comparants") et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par ou au nom des Actionnaires Comparants, le notaire instrumentant, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec cet acte.

2.2 Il ressort de la liste de présence que les actionnaires détenant trente mille sept cent cinquante-deux (30.752) actions représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de deux millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante-six euros (EUR 2.398.656,-), sont présents à l'assemblée ou représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Actionnaires Comparants ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

2.3 L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million six cent quatre-vingt-onze mille quarante euros (EUR 1.691.040,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante-six euros (EUR 2.398.656,-) à sept cent sept mille six cent seize euros (EUR 707.616,-) par l'annulation de vingt et un mille six cent quatre-vingt (21.680) actions, sans indication de valeur nominale, représentant un montant total d'un million six cent quatre-vingt-onze mille quarante euros (EUR 1.691.040,-) (le "Montant de l'Annulation"), entre les actionnaires de la Société comme suit:

- Neuf mille deux cent soixante-dix-huit (9.278) actions actuellement détenues par M. Mohammed Alamoudi;
- Six mille deux cent et une (6.201) actions actuellement détenues par M. Khalid Alamoudi; et
- Six mille deux cent et une (6.201) actions actuellement détenues par
- M. Abdullatif Alamoudi.

Le Montant de l'Annulation sera soit remboursé aux actionnaires de la Société proportionnellement au nombre d'actions annulées de chaque actionnaire ou il leur sera donné dispense de libérer leur actions, le cas échéant, et ce dans les limites du Montant de l'Annulation.

Délai de remboursement

Selon les articles 69 (2) et (3) de la loi luxembourgeoise relative aux sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés"), qui établit une protection légale en faveur des créanciers de la Société, en cas de réduction de capital effectuée au moyen d'un remboursement aux actionnaires ou d'une renonciation de leur obligation de payer leur actions, les créanciers dont les créances sont antérieures à la date de publication de ce procès-verbal de l'assemblée au Mémorial peuvent, endéans les 30 jours de cette publication, demander la constitution d'une garantie au juge président la chambre du Tribunal d'Arrondissement traitant des matières commerciales et siégeant en référé. Le président peut seulement rejeter une telle demande si le créancier a déjà reçu des garanties adéquates ou si une telle garantie n'est pas nécessaire compte tenu du patrimoine de la société. Aucun paiement ne pourra être effectué ni aucune dispense être accordée au profit des actionnaires, tant que les créanciers n'auront pas obtenu satisfaction ou que le magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale et en référé n'aura pas décidé qu'il n'y a pas lieu de faire droit à leur requête.

2) Décision de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de sorte qu'il sera dorénavant lu comme suit, afin de refléter la décision de réduction de capital prise lors de la présente assemblée générale:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à sept cent sept mille six cent seize euros (EUR 707.616,-) divisé en neuf mille soixante-douze (9.072) actions sans valeur nominale."

3) Décision d'insérer un dernier paragraphe à l'article 5 des Statuts afin d'autoriser le Conseil à procéder, sous certaines conditions, à une augmentation de capital et d'émettre sous certaines conditions de nouvelles actions, y compris en annulant ou limitant le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels:

"Capital Social Autorisé

1. Le capital social autorisé mais non-émis et non-souscrit de la Société (le "Capital Autorisé") s'élève à deux millions euros (EUR 2.000.000,-).

2. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, de temps à autre, des actions ou à augmenter la valeur au pair des actions (les "Actions Emises par le Conseil") dans les limites du Capital Autorisé comme suit:

a. L'autorisation ci-dessus expirera un (1) an après le 22 septembre 2011, étant entendu qu'une ou plusieurs périodes d'autorisation supplémentaires suivant celle-ci pourront être approuvées par résolutions d'actionnaires dans les limites permises par la Loi 1915;

b. Le Conseil d'Administration peut limiter ou supprimer le droit préférentiel des actionnaires de souscrire aux Actions Emises par le Conseil et peut émettre les Actions Emises par le Conseil à toutes personnes et à un prix avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire ou par capitalisation de créances ou de réserves ou de toute autre manière que le Conseil d'Administration peut déterminer, sous réserve de la Loi 1915; le Conseil d'Administration est également autorisé à augmenter la valeur au pair des actions par apport en nature ou en numéraire ou par capitalisation de créances ou de réserves ou de toute autre manière que le Conseil d'Administration peut déterminer, sous réserve de la Loi 1915.

3. Le Conseil d'Administration est autorisé à:

a. prendre toutes les dispositions nécessaires ou désirables afin de modifier cet article 5 en vue de refléter et enregistrer tout changement dans le Capital social émis réalisé conformément à l'article 5.2.2;

b. prendre ou autoriser toutes actions nécessaires ou désirables pour la réalisation et/ou la publication de cette modification conformément à la loi luxembourgeoise;

c. déléguer à tout administrateur ou dirigeant de la Société, ou à toute autre personne, les obligations d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour toute Action Emise par le Conseil et d'acter l'émission d'Actions Emises par le Conseil devant un notaire."

Prise de connaissance d'un rapport spécial du Conseil de la Société préparé conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi sur les Sociétés concernant la suppression ou limitation du droit préférentiel de souscription des actionnaires en relation avec la proposition ci-dessus d'introduire une clause de capital autorisé.

4) Décision d'insérer un paragraphe à l'article 5 (avant le nouveau paragraphe relatif au capital autorisé proposé ci-dessus) et à l'article 7 des Statuts, de modifier l'article 6 et l'article 9 des Statuts et d'insérer un dernier paragraphe à l'article 13 des Statuts de sorte qu'ils seront dorénavant lus comme suit:

Art. 5. "Les actions sont transmissibles en vertu de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée ("Loi 1915") et en conformité avec les dispositions et restrictions de tout pacte d'actionnaires conclu, le cas échéant, entre les actionnaires et la société."

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, divisés en administrateurs de catégorie A (les "Administrateurs A ") et en administrateurs de catégorie B (les "Administrateurs B"), nommés pour une durée de six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les actionnaires et la société peuvent décider dans un pacte d'actionnaires séparé qu'un comité sera constitué et qu'il fera des recommandations au conseil d'administration dans les matières visées par le pacte d'actionnaires susmentionné.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires."

Art. 7. "Exceptionnellement, un administrateur ou le représentant de l'administrateur peut valablement participer à une réunion du Conseil d'Administration par voie d'utilisation de moyens de vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication permettant l'identification de chaque administrateur participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques permettant aux personnes participant à une telle réunion de s'entendre sur une base continue et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. La vidéo conférence devra être initiée depuis Luxembourg et il sera fait mention, dans le procès-verbal de la réunion, de la participation d'un administrateur ou de son représentant de cette manière. Sous réserve de la loi luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par les administrateurs seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement négociées/conclues à une réunion du Conseil d'Administration, peu importe que moins que le nombre d'administrateurs (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum soit physiquement présent au même endroit. Une réunion tenue de cette manière est réputée avoir lieu au siège social."

" **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature de toute autre personne à qui un Administrateur A et un Administrateur B ont délégué un tel pouvoir ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10.- des statuts."

Art. 13. "Les assemblées générales doivent avoir les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action à propos de la société."

Lorsque la société ne compte qu'un actionnaire unique:

- il devra exercer les pouvoirs dévolus aux assemblées générales;
- ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenus au siège social de la société.

Chaque actionnaire a droit à un vote pour chaque action dont il est le détenteur. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi de 1915 et aux paragraphes suivants, les résolutions des actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'actions représentées.

Les actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la société ou obliger un des actionnaires à augmenter ses engagements dans la société sans un vote unanime des actionnaires.

Toute assemblée générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des statuts ne pourra valablement délibérer à moins que (a) au moins la moitié des actions y soient représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la société.

Si la première condition du paragraphe précédent n'est pas satisfaite, une seconde assemblée générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les statuts ou la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde assemblée délibérera valablement quelque soit la proportion d'actions représentées.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux actions à l'égard desquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

Une assemblée générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'assemblée générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un actionnaire peut être représenté à une assemblée générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un actionnaire.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'assemblée générale. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Le conseil d'administration a les pouvoirs et les obligations d'ajourner une assemblée générale comme prévu par la Loi de 1915.

L'assemblée générale annuelle de la société se tiendra chaque année le 20 juin à 11.30 heures dans la ville de Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Le conseil d'administration ou le(s) auditeur(s) peut(vent) convoquer une assemblée générale des actionnaires. Par ailleurs, une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée par le conseil d'administration endéans un mois sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social en indiquant l'ordre du jour.

Les convocations aux assemblées générales doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois avec un intervalle minimum de huit jours, et huit jours avant la réunion dans le Mémorial et dans un journal luxembourgeois. Les convocations envoyées par courrier devront l'être huit jours avant l'assemblée aux actionnaires enregistrés, mais aucune preuve n'est requise pour prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque toutes les actions sont sous la forme nominative, les convocations peuvent être effectuées seulement par lettre recommandée avec accusé de réception.

Un ou plusieurs actionnaires qui détiennent au moins dix pour cent du capital souscrit peuvent demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion."

5) Décision de classer les administrateurs actuels suivant en Administrateur A, pour une durée de six (6) ans:

- Marjoleine VAN OORT
- Nedim GÖREL

Décision de classer les administrateurs actuels suivant en Administrateur B, pour une durée de six (6) ans:

- Jacques PANCERA

- Mohammed ALAMOUDI

6) Divers.

3. Résolutions

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million six cent quatre-vingt-onze mille quarante euros (EUR 1.691.040,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante-six euros (EUR 2.398.656,-) à sept cent sept mille six cent seize euros (EUR 707.616,-) par l'annulation de vingt-et-un mille six cent quatre-vingt (21.680) actions, sans indication de valeur nominale, représentant un montant total d'un million six cent quatre-vingt-onze mille quarante euros (EUR 1.691.040,-) (le "Montant de l'Annulation"), entre les actionnaires de la Société comme suit:

- Neuf mille deux cent soixante-dix-huit (9.278) actions actuellement détenues par M. Mohammed Alamoudi;
- Six mille deux cent une (6.201) actions actuellement détenues par M. Khalid Alamoudi; et
- Six mille deux cent une (6.201) actions actuellement détenues par M. Abdullatif Alamoudi.

Le Montant de l'Annulation sera soit remboursé aux actionnaires de la Société proportionnellement au nombre d'actions annulées de chaque actionnaire ou il leur sera donné dispense de libérer leur actions, le cas échéant, et ce dans les limites du Montant de l'Annulation.

Délai de remboursement

Selon l'article 69 (2) et (3) de la loi luxembourgeoise relative aux sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés"), qui établit une protection légale en faveur des créanciers de la Société, en cas de réduction de capital effectuée au moyen d'un remboursement aux actionnaires ou d'une renonciation de leur obligation de payer leur actions, les créanciers dont les créances sont antérieures à la date de publication de ce procès-verbal de l'assemblée au Mémorial peuvent, endéans les 30 jours de cette publication, demander la constitution d'une garantie au juge président la chambre du Tribunal d'Arrondissement traitant des matières commerciales et siégeant en référé. Le président peut seulement rejeter une telle demande si le créancier a déjà reçu des garanties adéquates ou si une telle garantie n'est pas nécessaire compte tenu du patrimoine de la société. Aucun paiement ne pourra être effectué ni aucune dispense être accordée au profit des actionnaires, tant que les créanciers n'auront pas obtenu satisfaction ou que le magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale et en référé n'aura pas décidé qu'il n'y a pas lieu de faire droit à leur requête.

Deuxième résolution

Afin de refléter la décision de réduction de capital adoptée ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de sorte qu'il sera dorénavant lu comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à sept cent sept mille six cent seize euros (EUR 707.616,-) divisé en neuf mille soixante-douze (9.072) actions sans valeur nominale."

Troisième résolution

Après avoir pris connaissance du rapport spécial préparé conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi sur les Sociétés concernant la suppression ou limitation du droit préférentiel de souscription des actionnaires, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'insérer un dernier paragraphe à l'article 5 des Statuts afin d'autoriser le Conseil à procéder, sous les conditions ci-dessous, à une ou plusieurs augmentations de capital et d'émettre, dans les conditions ci-dessous, de nouvelles actions, y compris en supprimant ou limitant le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels:

"Capital Social Autorisé

1. Le capital social autorisé mais non-émis et non-souscrit de la Société (le "Capital Autorisé") s'élève à deux millions euros (EUR 2.000.000,-).

2. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, de temps à autre, des actions ou à augmenter la valeur au pair des actions (les "Actions Emises par le Conseil") dans les limites du Capital Autorisé comme suit:

a. L'autorisation ci-dessus expirera un (1) an après le 22 septembre 2011, étant entendu qu'une ou plusieurs périodes d'autorisation supplémentaires suivant celle-ci pourront être approuvées par résolutions d'actionnaires dans les limites permises par la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

b. Le Conseil d'Administration peut limiter ou supprimer le droit préférentiel des actionnaires de souscrire aux Actions Emises par le Conseil et peut émettre les Actions Emises par le Conseil à toutes personnes et à un prix avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire ou par capitalisation de créances ou de réserves ou de toute autre manière que le Conseil d'Administration peut déterminer, sous réserve de la Loi 1915; le Conseil d'Administration est également autorisé à augmenter la valeur au pair des actions par apport en nature ou en numéraire ou

par capitalisation de créances ou de réserves ou de toute autre manière que le Conseil d'Administration peut déterminer, sous réserve de la Loi 1915.

3. Le Conseil d'Administration est autorisé à:

a. prendre toutes les dispositions nécessaires ou désirables afin de modifier cet article 5 en vue de refléter et enregistrer tout changement dans le Capital social émis réalisé conformément à l'article 5.2.2;

b. prendre ou autoriser toutes actions nécessaires ou désirables pour la réalisation et/ou la publication de cette modification conformément à la loi luxembourgeoise;

c. déléguer à tout administrateur ou dirigeant de la Société, ou à toute autre personne, les obligations d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour toute Action Emise par le Conseil et d'acter l'émission d'Actions Emises par le Conseil devant un notaire."

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'insérer un paragraphe à l'article 5 (avant le nouveau paragraphe relatif au capital autorisé proposé ci-dessus) et à l'article 7 des Statuts, de modifier l'article 6 et l'article 9 des Statuts et d'insérer un dernier paragraphe à l'article 13 des Statuts de sorte qu'ils seront dorénavant lus comme suit:

Art. 5. "Les actions sont transmissibles en vertu de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée ("Loi 1915") et en conformité avec les dispositions et restrictions de tout pacte d'actionnaires conclu, le cas échéant, entre les actionnaires et la société."

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, divisés en administrateurs de catégorie A (les "Administrateurs A") et en administrateurs de catégorie B (les "Administrateurs B"), nommés pour une durée de six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les actionnaires et la société peuvent décider dans un pacte d'actionnaires séparé qu'un comité sera constitué et qu'il fera des recommandations au conseil d'administration dans les matières visées par le pacte d'actionnaires susmentionné.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires."

Art. 7. "Exceptionnellement, un administrateur ou le représentant de l'administrateur peut valablement participer à une réunion du Conseil d'Administration par voie d'utilisation de moyens de vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication permettant l'identification de chaque administrateur participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques permettant aux personnes participant à une telle réunion de s'entendre sur une base continue et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. La vidéo conférence devra être initiée depuis Luxembourg et il sera fait mention, dans le procès-verbal de la réunion, de la participation d'un administrateur ou de son représentant de cette manière. Sous réserve de la loi luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par les administrateurs seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement négociées/conclues à une réunion du Conseil d'Administration, peu importe que moins que le nombre d'administrateurs (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum soit physiquement présent au même endroit. Une réunion tenue de cette manière est réputée avoir lieu au siège social."

" **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature de toute autre personne à qui un Administrateur A et un Administrateur B ont délégué un tel pouvoir ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10.- des statuts."

Art. 13. "Les assemblées générales doivent avoir les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action à propos de la société. Lorsque la société ne compte qu'un actionnaire unique:

- il devra exercer les pouvoirs dévolus aux assemblées générales;

- ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenus au siège social de la société.

Chaque actionnaire a droit à un vote pour chaque action dont il est le détenteur. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi de 1915 et aux paragraphes suivants, les résolutions des actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'actions représentées.

Les actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la société ou obliger un des actionnaires à augmenter ses engagements dans la société sans un vote unanime des actionnaires.

Toute assemblée générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des statuts ne pourra valablement délibérer à moins que (a) au moins la moitié des actions y soient représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la société.

Si la première condition du paragraphe précédent n'est pas satisfaite, une seconde assemblée générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les statuts ou la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du

jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde assemblée délibérera valablement quelque soit la proportion d'actions représentées.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux actions à l'égard desquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

Une assemblée générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'assemblée générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un actionnaire peut être représenté à une assemblée générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un actionnaire.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'assemblée générale. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Le conseil d'administration a les pouvoirs et les obligations d'ajourner une assemblée générale comme prévu par la Loi de 1915.

L'assemblée générale annuelle de la société se tiendra chaque année le 20 juin à 11.30 heures dans la ville de Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Le conseil d'administration ou le(s) auditeur(s) peut(vent) convoquer une assemblée générale des actionnaires. Par ailleurs, une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée par le conseil d'administration endéans un mois sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social en indiquant l'ordre du jour.

Les convocations aux assemblées générales doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois avec un intervalle minimum de huit jours, et huit jours avant la réunion dans le Mémorial et dans un journal luxembourgeois. Les convocations envoyées par courrier devront l'être huit jours avant l'assemblée aux actionnaires enregistrés, mais aucune preuve n'est requise pour prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque toutes les actions sont sous la forme nominative, les convocations peuvent être effectuées seulement par lettre recommandée avec accusé de réception.

Un ou plusieurs actionnaires qui détiennent au moins dix pour cent du capital souscrit peuvent demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion."

Cinquième résolution

Suite à la modification adoptée ci-dessus à l'article 6 des Statuts, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de classer les administrateurs actuels suivant en Administrateur A, pour une durée de six (6) ans:

- Marjoleine VAN OORT
- Nedim GÔREL

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de classer les administrateurs actuels suivant en Administrateur B, pour une durée de six (6) ans::

- Jacques PANCERA
- Mohammed ALAMOUDI

Frais, dépenses, conclusion de l'assemblée et acte notarié

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement deux mille cinq cents euros (2.500.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Actionnaires Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu aux Actionnaires Comparants (ou, selon le cas à leurs mandataires), qui sont connus par le notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, les Actionnaires Comparants (ou, selon le cas leurs mandataires), le notaire, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont ensemble signé cet acte.

Signé: Pancera, Hara, Staechele-Stefanova, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42300. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134385/358.

(110155293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Glenn Arrow Wood S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 146.550.

In the year two thousand and eleven, on the second day of August.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Glenn Arrow Properties S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143101,

here represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, residing professionally in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Glenn Arrow Properties S. à r.l., prenamed is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of Glenn Arrow Wood S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146550 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1282 of 3 July 2009; and

- that the Company' share capital is set at eleven thousand pounds sterling (GBP 11,000.-) represented by two hundred twenty (220) shares with a par value of fifty pounds sterling (GBP 50.-) each.

- that the agenda is as follows:

1. - to create two classes of managers A and B and to change the powers of representation of the Company towards third parties; to subsequently amend Article 12, the sixth paragraph of Article 13 and Article 14 of the Company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners. If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

In case there is more than one Manager, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Manager, or as the case may be, the Board of Managers, may delegate his powers for specific purposes to one or several representatives.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the sole signature of one Class A Manager, or by the joint signatures of two Class B Managers, as

well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law."

" **Art. 13. §6.** The board of managers can deliberate or act validly only if at least a Manager of Class A and a Manager of Class B are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting."

" **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by a Manager of Class A and a Manager of Class B jointly. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers."

2.- to appoint Mr Geoffroy t'Serstevens and Mr Gregory Noyen as managers of Class B for an undetermined period.

3.- to qualify Mr Franck Ruimy as manager of Class A for an undetermined period.

4.- miscellaneous.

Then the appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to create two classes of managers A and B and to change the powers of representation of the Company towards third parties.

In order to reflect the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend Article 12, the sixth paragraph of Article 13 and Article 14 of the Company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners. If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

In case there is more than one Manager, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Manager, or as the case may be, the Board of Managers, may delegate his powers for specific purposes to one or several representatives.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the sole signature of one Class A Manager, or by the joint signatures of two Class B Managers, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law."

" **Art. 13. §6.** The board of managers can deliberate or act validly only if at least a Manager of Class A and a Manager of Class B are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting."

" **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by a Manager of Class A and a Manager of Class B jointly. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers."

Second resolution

The Sole Shareholder decides to qualify the current sole manager Mr. Franck Ruimy as manager of Class A for an undetermined period.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to appoint as managers of Class B for an undetermined period:

- Mr. Geoffroy t'Serstevens, legal counsel, born on 2 November 1980 in Namur (Belgium), residing professionally at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg; and

- Mr. Gregory Noyen, tax director, born on January 22, 1980 in Liège (Belgium), residing professionally at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The appearing party does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment to the present.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deuxième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Glenn Arrow Properties S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143101,

ici représenté par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, demeurant professionnellement au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Glenn Arrow Properties S. à r.l., précitée est le seul actuel associé (l'«Associé Unique») de Glenn Arrow Wood S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146550 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date 27 mai 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1282 du 3 juillet 2009;

- que le capital social de la Société est fixé à onze mille livres sterling (GBP 11.000,-) représentée par deux cent vingt (220) parts sociales, d'une valeur de cinquante livres sterling (GBP 50,-) chacune.

- que l'agenda est le suivant:

1.- création de deux classes de gérants A et B et modification des pouvoirs de représentation de la Société vis-à-vis des tiers; modification subséquente de l'article 12, du paragraphe 6 de l'article 13 et de l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Les gérants sont nommés jusqu'à la nomination de leurs successeurs: ils peuvent être réélus au terme de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique, ou le cas échéant par une assemblée générale des associés.

Dans le cas d'une pluralité de gérants, l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de Classe A et des gérants de Classe B. Il (ils) peut (peuvent) être révoqués librement à tout moment par l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Dans le cas où l'associé unique, ou le cas échéant l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances, par la seule signature d'un gérant de la Classe A ou par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Classe B, ou par la signature du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance, dans les limites d'un tel pouvoir. Même après le terme de leur mandat, le (les) gérant(s) ont le

devoir de ne pas divulguer d'information(s) sur la société qui pourrait nuire aux intérêts de la Société, à l'exception du cas où une telle divulgation d'information est requise par la loi.

Art. 13. §6. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou un gérant de Classe A et un gérant de Classe B conjointement. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

2.- Nomination de Mr Geoffroy t'Serstevens et Mr Gregory Noyen à la fonction de gérant de Classe B pour une durée indéterminée.

3.- Désignation de Mr Franck Ruimy comme gérant de Classe A pour une durée indéterminée.

4.- Divers.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de créer deux classes de gérants A et B et de modifier les pouvoirs de représentation de la Société vis-à-vis des tiers.

En vue de refléter la résolution ci-dessus, L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 12, le sixième paragraphe de l'article 13 et l'article 14 des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Les gérants sont nommés jusqu'à la nomination de leurs successeurs: ils peuvent être réélus au terme de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique, ou le cas échéant par une assemblée générale des associés.

Dans le cas d'une pluralité de gérants, l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de Classe A et des gérants de Classe B. Il (ils) peut (peuvent) être révoqués librement à tout moment par l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Dans le cas où l'associé unique, ou le cas échéant l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances, par la seule signature d'un gérant de la Classe A ou par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Classe B, ou par la signature du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance, dans les limites d'un tel pouvoir. Même après le terme de leur mandat, le (les) gérant(s) ont le devoir de ne pas divulguer d'information(s) sur la société qui pourrait nuire aux intérêts de la Société, à l'exception du cas où une telle divulgation d'information est requise par la loi.»

« **Art. 13. §6.** Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.»

« **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou un gérant de Classe A et un gérant de Classe B conjointement. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.»

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de désigner le gérant unique actuel de la Société Monsieur Franck Ruimy en qualité de gérant de Classe A pour une période indéterminée.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer deux gérants de Classe B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Geoffroy t'Serstevens, directeur juridique, né le 2 novembre 1980 à Namur (Belgique) demeurant professionnellement au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg; et

- Monsieur Gregory Noyen, directeur fiscal, né le 2 janvier 1980 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Le comparant donne pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tout acte rectificatif aux présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Geoffroy t'Serstevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 04.08.2011. LAC / 2011 / 35451. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011114637/227.

(110131493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Guidalpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 60.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011115292/9.

(110131951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Gytech, Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 34, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 149.070.

Je soussigné, Jean-Luc LOUIS, demeurant à 50 B/22, rue du Long Thier à B-4500 HUY, porte à la connaissance des actionnaires et du conseil d'administration de la société GYTECH, dont le siège est établi à 34, rue des Tondeurs 9570 WILTZ (R.C.S.: B 149070), que je démissionne du poste de commissaire en date du 1^{er} juillet 2011.

Référence de publication: 2011115293/10.

(110132512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

H.I.G. Luxembourg Holdings Nineteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.742.

Par résolutions signées en date du 30 juin 2011, l'associé unique a décidé de nommer Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Août 2011.

Référence de publication: 2011115294/13.

(110132029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

H.B.C., Home & Building Concept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 142.433.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 août 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011115297/11.

(110132380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Halian, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 101.520.

—

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Référence de publication: 2011115302/10.

(110132334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Kornmarkt, Société Anonyme.**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-4974 Dippach, 16, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 135.781.

—

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique en date du 22 juillet 2011

Il résulte des résolutions adoptées le 22 juillet 2011 par l'actionnaire unique que Monsieur Gianfranco SGRECCIA, directeur de sociétés, demeurant à L-4974 Dippach 16, rue des Romains, a été nommé comme administrateur unique de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires à approuver les comptes annuel pour l'année 2016, devant se tenir en l'année 2017.

*Pour Kornmarkt S.A.**Un mandataire*

Référence de publication: 2011115345/15.

(110132563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

HCTM Group S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.958.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. GOFFINET

Administrateur

Référence de publication: 2011115303/11.

(110132461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

HCTM Group S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.958.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. GOFFINET

Administrateur

Référence de publication: 2011115304/11.

(110132462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

HCTM Group S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. GOFFINET

Administrateur

Référence de publication: 2011115305/11.

(110132463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Maximus Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.300.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 157.631.

Il résulte d'un contrat de cession de participations dans le capital social signé en date du 5 août 2011, que:

1. la société Platinum Equity Capital Partners International II (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des îles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands ("Platinum Equity Capital Partners International II (Cayman), L.P."), a cédé:

- (i) quatre-vingt huit mille trente cinq (88.035) Actions Ordinaires A1 de la Société, (ii) quatre-vingt huit mille trente cinq (88.035) Actions Ordinaires A2 de la Société, et (iii) quatre-vingt huit mille trente cinq (88.035) Actions Ordinaires A3 de la Société, à la fondation Stichting Administratiekantoor Pinot Noir, constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Teleportboulevard 140, 1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas ("Stichting Administratiekantoor Pinot Noir");

2. La société Platinum Equity Capital Partners-PF International II (Cayman) L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des îles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands ("Platinum Equity Capital Partners-PF International II (Cayman), L.P."), a cédé:

- (i) quatorze mille deux cent soixante cinq (14.265) Actions Ordinaires A1 de la Société, (ii) quatorze mille deux cent soixante cinq (14.265) Actions Ordinaires A2 de la Société, et (iii) quatorze mille deux cent soixante cinq (14.265) Actions Ordinaires A3 de la Société à Stichting Administratiekantoor Pinot Noir;

3. La société Platinum Equity Capital Partners-A International II (Cayman) L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des îles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands ("Platinum Equity Capital Partners-A International II (Cayman), L.P."), a cédé:

- (i) treize mille neuf cent cinquante (13.950) Actions Ordinaires A1 de la Société, (ii) treize mille neuf cent cinquante (13.950) Actions Ordinaires A2 de la Société, et (iii) treize mille neuf cent cinquante (13.950) Actions Ordinaires A3 de la Société à Stichting Administratiekantoor Pinot Noir;

4. La société Platinum Maximus Principals International (Cayman) L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des îles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands ("Platinum Maximus Principals International (Cayman), L.P."), a cédé:

- (i) sept mille sept cent cinquante (7.750) Actions Ordinaires A1 de la Société, (ii) sept mille sept cent cinquante (7.750) Actions Ordinaires A2 de la Société, et (iii) sept mille sept cent cinquante (7.750) Actions Ordinaires A3 de la Société à Stichting Administratiekantoor Pinot Noir.

Suite à la cession, les actions de la Société (i.e. 9.300.000) sont détenues comme suit:

- Platinum Equity Capital Partners International II (Cayman). L.P.:

* 2.007.388 Actions Ordinaires A1;

- et 7,9746584407985% des droits de propriété indivis sur une Action Ordinaire A1;

* 2.007.388 Actions Ordinaires A2;

- et 7,9746584407985% des droits de propriété indivis sur une Action Ordinaire A2;

* 2.007.388 Actions Ordinaires A3 ;

- et 7,9746584407985% des droits de propriété indivis sur une Action Ordinaire A3;
- Platinum Equity Capital Partners-PF International II (Cayman) L.P.:
- * 325.264 Actions Ordinaires A1;
- et 77,0253415568732% des droits de propriété indivis sur une Action Ordinaire A1;
- * 325.264 Actions Ordinaires A2;
- et 77,0253415568732% des droits de propriété indivis sur une Action Ordinaire A2;
- * 325.264 Actions Ordinaires A3;
- et 77,0253415568732% des droits de propriété indivis sur une Action Ordinaire A3;
- Platinum Equity Capital Partners-A International II (Cayman) L.P.:
- * 318.089 Actions Ordinaires A1;
- et 2,5000000023283% des droits de propriété indivis sur une Action Ordinaire A1;
- * 318.089 Actions Ordinaires A2;
- et 2,5000000023283% des droits de propriété indivis sur une Action Ordinaire A2;
- * 318.089 Actions Ordinaires A3;
- et 2,5000000023283% des droits de propriété indivis sur une Action Ordinaire A3;
- Platinum Maximus Principals International (Cayman) L.P.:
- * 176.716 Actions Ordinaires A1;
- et 12,5% des droits de propriété indivis sur une Action Ordinaire A1;
- * 176.716 Actions Ordinaires A2;
- et 12,5% des droits de propriété indivis sur une Action Ordinaire A2;
- * 176.716 Actions Ordinaires A3;
- et 12,5% des droits de propriété indivis sur une Action Ordinaire A3;
- Stichting Administratiekantoor Pinot Noir:
- * 124.000 Actions Ordinaires A1;
- * 124.000 Actions Ordinaires A2;
- * 124.000 Actions Ordinaires A3;
- * 148.542 Actions Ordinaires B1;
- * 148.542 Actions Ordinaires B2;
- * 148.542 Actions Ordinaires B3.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011116012/75.

(110133128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

KAJI EUROPE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.942.

Le bilan de la société au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011115347/12.

(110132586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Orda-S S.A. (succursale de Luxembourg), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4485 Soleuvre, 47A, rue Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 76.134.

Extrait de l'Assemblée Générale du 21 septembre 2009

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Yves Pirson, demeurant au 2, avenue de la Prévoyance B-6001 Charleroi;

- Madame Marianne Halloint, demeurant au 2, avenue de la Prévoyance B-6001 Charleroi.

L'Assemblée nomme en tant qu'administrateur-délégué Monsieur Yves Pirson, demeurant au 2, avenue de la Prévoyance B-6001 Charleroi.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015.

FIDUO (anciennement MAZARS)

Experts-comptables

Référence de publication: 2011115439/17.

(110132456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

HCTM International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 134.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011115306/11.

(110132596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

HCTM International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 134.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011115307/11.

(110132597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

HCTM International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 134.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011115308/11.

(110132598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Credit Suisse Private Equity Platform Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 158.623.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 août 2011

L'associé unique a accepté la démission de Mme. Marie-Sibylle Wolf ainsi que la nomination de M. Simon Barnes, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en son remplacement pour une durée indéterminée.

Les deux résolutions ayant effet au 5 août 2011.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

M. Patrice-René Piccand

M. Robert Quinn

M. Simon Barnes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011116808/21.

(110133479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

HEPP IV Luxembourg Finance III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.707.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011115312/11.

(110132080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

HORetCOM, Société Anonyme.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 26, rue Marguerite de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 87.646.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/08/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011115316/10.

(110132669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Invista Real Estate Opportunity Fund Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Invista Real Estate Opportunity Fund Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011115321/13.

(110132214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Antin Infrastructure Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.006.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 27 juillet 2011, que la société Antin Infrastructure Partners FCPR, représentée par Antin Infrastructure Partners SAS, sa société de gestion, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 487 530 677, ayant son siège social au 374 rue Saint-Honoré à F-75001 Paris a cédé les 1.250 parts sociales ordinaires de la Société qu'elle détenait à la société Antin Infrastructure Luxembourg V S.à r.l., immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.092 et ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg.

La société Antin Infrastructure Luxembourg V S.à r.l. détient donc maintenant l'intégralité des parts sociales ordinaires de la Société, soit 1.250 parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 10 chacune.

Pour extrait sincère et conforme
Antin Infrastructure Services Luxembourg S.à.r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011115800/20.

(110133163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Ilix Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.954.

En tant que domiciliataire de la société ILIX HOLDING S.A., immatriculé B 77 954, nous dénonçons le siège social à L-1840 Luxembourg, 43, Boulevard Joseph II avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011115322/13.

(110132427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Ilix International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 68.398.

En tant que domiciliataire de la société ILIX INTERNATIONAL S.A., immatriculé B 68 398, nous dénonçons le siège social à L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011115323/13.

(110132426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Inpeco Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011115327/9.

(110131950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

CCE Investments Commandite SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 107.837.

EXTRAIT

Par résolutions adoptées en date du 6 juillet 2011, les actionnaires de CCE Investments Commandite SCA ont:

- décidé de renouveler le mandat d'ERNST & YOUNG, société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en tant que réviseur d'entreprise de la Société pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2014,
- pris acte de la démission de Monsieur Paul van Reesch en tant que membre du conseil de surveillance avec effet immédiat,
- décidé d'élire Monsieur Herman Schurmans, demeurant au 13 Zwaluwlaan, B-3110 Rotselaar (Belgique), en tant que membre du conseil de surveillance avec effet immédiat et pour une période prenant fin lors de l'assemblée annuelle des actionnaires approuvant les comptes 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CCE Investments Commandite SCA

Référence de publication: 2011116452/19.

(110134021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

IRERE Industrial Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011115330/11.

(110132233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

IRERE Industrial Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011115332/11.

(110132268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

IRERE Industrial Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011115334/11.

(110132266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Incam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 56.827.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2010 tenue à 18.00 heures le 31 mars 2011

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- M. Kraemer Serge, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Centra Fides SA, R.C.S. Luxembourg B 39.844, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
qui tous acceptent, pour l'exercice social 2011 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012.
Référence de publication: 2011116837/21.

(110133660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

IRERE Industrial 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 157.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011115336/11.

(110132235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

New Star Global Property Management (Luxembourg Four) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.967.925,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 121.796.

In the year two thousand and eleven, on the tenth of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

New Star Global Property Management (Luxembourg Two) S.à r.l., a company with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Commercial Register under number B 114.059
and

IREF GmbH & Co KG, a company with registered office at Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Germany, registered with the Frankfurt trade and companies register under number HRA 46080,
(the "Shareholders")

duly represented by Mrs. Solange Wolter, employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be registered therewith. Such appearing party are Shareholders of New Star Global Property Management (Luxembourg Four) S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.796 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on October 23rd 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2450, on December 30st 2006, modified the last time by deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 31st July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1883 on 29th September 2009.

The Shareholders, representing the entire share capital, take the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to change the fiscal year of the company in order to run henceforth from July 1 to June 30 of the following year, the fiscal year having begun on April 1, 2011 will end on June 30, 2011, and to amend subsequently article seventeen (17) of the articles of association as follows:

" **Art. 17.** The financial year of the Corporation shall begin on the first day of July of each year and shall terminate on the thirtieth day of June of the following year."

Second resolution

The shareholders decide to remove the reference to the minimum number of managers constituting the board of managers, and to amend subsequently article eleven (11) of the articles of association as follows:

" **Art. 11.** The Corporation is managed by a board of managers, - either partners or not, who are appointed for a limited or unlimited period by the general meeting of partners which may at any time remove them ad nutum"

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understand English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party in Luxembourg, who is known to the notary, by his surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze le dix juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

New Star Global Property Management (Luxembourg Two) S.à.r.l., une société avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 114059,

Et

IREF GmbH & Co KG, une société avec siège social à Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Frankfurt sous le numéro HRA 46080,

(les "Associées"),

ici représentées par Madame Solange Wolter, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont les Associés de New Star Global Property Management (Luxembourg Four) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.796, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) du 23 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2450 en date du 30 décembre 2006, les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 31 juillet 2009, publié au Mémorial C sous le numéro 1883 en date du 29 septembre 2009.

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident de modifier l'année sociale de la société qui courra désormais du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante, l'année fiscale ayant pris cours le 1^{er} avril 2011 se terminant le 30 juin 2011, et de modifier en conséquence l'article dix-sept (17) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17.** L'année sociale commencera le premier juillet de chaque année et se terminera le trente juin de l'année suivante."

Deuxième résolution

Les associées décident de supprimer la référence au nombre minimum de gérants constituant le conseil de gérance et de modifier en conséquence l'article onze (11) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11.** La Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non, qui sont nommés pour une durée déterminée ou indéterminée, par l'assemblée générale des associés et qui peuvent être révoqués à tout moment ad nutum."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, étant entendu qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la comparante, connue par le notaire instrumentaire, par ses nom, prénom, état civil, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2011. Relation: LAC/2011/28060. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011117221/91.

(110134217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Irico S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 90.954.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société IRICO SàRL, R.C. Luxembourg Section B Numéro 90.954 prend fin le 15 juillet 2011 et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Le 15 juillet 2011.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Richard G.F. Turner

Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé

Référence de publication: 2011115338/14.

(110132674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

New Star Global Property Management (Luxembourg One) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 848.325,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.068.

In the year two thousand and eleven, on the tenth of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

IREF Global Holdings (Bermuda) Limited a company with registered office at Bermuda, Mintflower Place, 4th Floor, 8 Par-La-Ville Road, HM 11, Hamilton, registered with the registrar Companies Register under number 37846 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs. Solange Wolter, employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be registered therewith. Such appearing party is the Sole Shareholder of New Star Global Property Management (Luxembourg One) S. à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.068 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg, on January 31st 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 842, on April 27 2006, modified the last time by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 19th June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1449 on 28 July 2009.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the fiscal year of the company in order to run henceforth from July 1 to June 30 of the following year, the fiscal year having begun on April 1, 2011 will end on June 30, 2011, and to amend subsequently article seventeen (17) of the articles of association as follows:

« **Art. 17.** The financial year of the Corporation shall begin on the first day of July of each year and shall terminate on the thirtieth day of June of the following year.»

Second resolution

The sole shareholder decides to remove the reference to the minimum number of managers constituting the board of managers, and to amend subsequently article eleven (11) of the articles of association as follows:

« **Art. 11.** The Corporation is managed by a board of managers, - either partners or not, who are appointed for a limited or unlimited period by the general meeting of partners which may at any time remove them ad nutum.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understand English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party in Luxembourg, who is known to the notary, by his surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze le dix juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

IREF Global Holdings (Bermuda) Limited, une société avec siège social au Bermuda, Mintflower Place, 4th Floor, 8 Par-La-Ville Road, HM 11, Hamilton, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 37846 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Solange Wolter, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'Associé Unique de New Star Global Property Management (Luxembourg One) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.068, constituée par acte de Maître Léon Thomas connu sous le nom de Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg du 31 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 842 en date du 27 avril 2006, les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2009, publié au Mémorial C sous le numéro 1449 en date du 28 juillet 2009.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'année sociale de la société qui courra désormais du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante, la cinquième année fiscale ayant pris cours le 1^{er} avril 2011 se terminant le 30 juin 2011, et de modifier en conséquence l'article dix-sept (17) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17.** L'année sociale commencera le premier juillet de chaque année et se terminera le trente juin de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de supprimer la référence au nombre minimum de gérants constituant le conseil de gérance et de modifier en conséquence l'article onze (11) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non, qui sont nommés pour une durée déterminée ou indéterminée, par l'assemblée générale des associés et qui peuvent être révoqués à tout moment ad nutum.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, étant entendu qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la comparante, connue par le notaire instrumentaire, par ses nom, prénom, état civil, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2011. Relation: LAC/2011/28055. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011117230/83.

(110134196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

ITT Remainco Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 22, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 159.519.

Koordinierte Satzung hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 9. August 2011.
Für die Gesellschaft
Jean SECKLER
Der Notar

Référence de publication: 2011115339/13.

(110132275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Joining Hands International Co., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 5, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 105.624.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011115342/10.

(110132324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Jaazz Consulting SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9780 Wintrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 140.867.

Je soussigné, Jean-Luc LOUIS, demeurant à 50 B/22, rue du Long Thier à B-4500 HUY, porte à la connaissance des actionnaires et du conseil d'administration de la société JAAZZ CONSULTING S.A., dont le siège est établi à 78, rue Principale 9780 WINCRANGE (R.C.S.: B 140.867), que je démissionne du poste de commissaire en date du 1^{er} juillet 2011.

Référence de publication: 2011115343/11.

(110132511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Arnau Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.716.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur CMS Management Services S.A.:

Mr Sjors van der Meer, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 12 août 2011 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A. avec effet au 12 août 2011.

Mr Fabrice Geimer termine ses fonctions en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A. avec effet au 12 août. 2011.

Luxembourg, le 12 août 2011.

CMS Management Services S.A.

Administrateur

Sjors van der Meer

Représentant permanent

Référence de publication: 2011115803/20.

(110132927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

King & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 106.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Domiciliataire

Référence de publication: 2011115344/11.

(110132173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Proprio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.960.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 30 juin 2011:-

Résolution 1.

Fides Financial Services S.A. avec siège social au 4 rue du Pont, L- 9650 Esch-sur Sure, n° RCS Luxembourg B131552 a été nommé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué technique et commercial jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99746 a été nommé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué administratif et financier jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour Proprio S.A.

Référence de publication: 2011115449/17.

(110132294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Atequa s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.360.

L'an deux mil onze, le vingt-neuf juillet,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

Monsieur Claude JONNIAUX, employé privé, demeurant à B-7861 Lessines, 19, rue Trieu, ici représenté par Mr. Manuel DELGOFFE

Monsieur Daniel DELGOFFE, professeur, demeurant à B-5650 Walcourt, 17, rue Mistraubu, ici représenté par Mr. Manuel DELGOFFE

Monsieur Manuel DELGOFFE, employé privé, demeurant à F-55600 Juvigny-sur-Loison, 1 rue Haute agissant en leur qualité d'associés uniques de la société à responsabilité limitée ATEQUA S.à.r.l.

établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26 Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 128.360,

constituée suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen en date du 18 mai 2007, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 17 juillet 2007, numéro 1.470, page 70.557,

dont le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (124,-) chacune.

En leur qualité d'associés uniques, les parties comparantes, renonçant à toute formalité de convocation et reconnaissant avoir connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les décisions qu'elles ont prises à l'unanimité en leur qualité d'associés uniques:

Première résolution

Les associés uniques décident à l'unanimité de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-8010 STRASSEN, 148 route d'Arlon.

Deuxième résolution

Les associés uniques décident en conséquence de la résolution précédente de modifier l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen."

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cinquante euros (1.050.-euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DELGOFFE, REUTER

Enregistré: à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2011. Relation: EAC/2011/10432. Reçu soixante-quinze euros EUR. 75.-€.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 12 août 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011116799/55.

(110133543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Karmutsen S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 142.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011115349/9.

(110131948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

KG Far East (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 août 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011115350/11.

(110132055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Kilbroney Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.560.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 août 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011115351/11.

(110132276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

KI Energy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 422.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.856.

—
RECTIFICATIF*Extrait*

Suite à une erreur administrative dans le texte de la réquisition déposé auprès du Registre de commerce et des sociétés Luxembourg le 2 août 2011 référence L110126329.05, le texte de la réquisition a erronément mentionné le nom de M. Bartlomiej Dujczy ski tandis que le texte aurait du mentionner M. Bartlomiej Dujczy ski.

Le texte de la réquisition aurait du lire:

En date du 21 juillet 2011 les associés de la Société ont décidé comme suit:

- accepter les démissions de M. Stefan Krieglstein et de M. Graham Cheeseman en tant que gérants A.
- de nommer M. Bartlomiej Dujczy ski, directeur des investissements, né le 12 septembre 1976 à Londres, Royaume-Unie, demeurant professionnellement au 24/26 Ul. Krucza, PL-00-526, Varsovie, Pologne, en tant que gérant A de la Société pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 21/07/2014, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011117391/23.

(110133506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Resinex SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 80.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120859/10.

(110138451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Polymed Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 57.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120846/10.

(110138457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Pamplona PE Topco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120844/10.

(110138347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.
